



## **Déclaration liminaire lue par le syndicat Force Ouvrière au CHSCT du 18 avril 2018.**

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT, Monsieur le Président,

Les personnels du pôle mère-enfant ont choisi de venir dès l'ouverture de ce CHSCT, témoigner par leur présence de leur désapprobation des multiples réorganisations qui leur sont imposées au sein de leurs services. Ce texte a été rédigé et présenté aux personnels concernés qui l'ont validé.

Leur analyse de la situation s'appuie sur chaque étape qui ont menée à la construction de cette nouvelle organisation : la baisse d'activité du seul secteur maternité, la compensation demandée à tous les services du pôle, et enfin, la réorganisation consécutive à cette compensation.

Les personnels, ici représentant la majorité des agents du pôle, tiennent également à mettre en avant une méthode de travail qui ne tient pas compte des réticences et des oppositions à ce projet, au cours des réunions dites de concertation mais qui n'ont eu d'objet que d'imposer une orientation prise à l'avance et qui à aucun moment n'a pu être rediscuté.

Les personnels ici présents tiennent à dénoncer la mise en œuvre de projet dont le fil rouge n'est autre que la réduction des effectifs du pôle.

S'ils s'accordent sur le constat de la baisse d'activité de la maternité, baisse constatée bien au-delà de la moyenne nationale qui s'élève à 2.4 points alors que nous sommes à 8 points, ils ne peuvent accepter la réduction des moyens qui leur est imposée et qui remet en cause la reprise de l'activité de ce service.

A l'encontre de ce qui à été invoqué par des agents du service lors des réunions de travail sur la réorganisation, à aucun moment, l'objectif de reconquête de la patientèle de la maternité n'a représenté une piste sérieuse.

Ce service constate tous les jours la désaffection des populations de classe moyenne et aisées dont les futures mamans choisissent pour leur suivi et leur accouchement les hôpitaux et clinique de Toulouse, Foix ou Narbonne.

Nous connaissons bien sûr les causes de cette désaffection qui, outre la réputation globale de notre établissement dans l'ensemble du département, tient également dans les difficultés organisationnelles globales qui encadrent le déroulement du suivi des grossesses ou des pathologies prises en charge : difficultés de prise de rendez-vous médical, difficulté de prise de rendez-vous pour examens, difficultés de communication avec certains spécialistes... etc.

Nous posons clairement la question de savoir s'il est bien normal que notre maternité envoie les futures parturientes réaliser des examens de suivi tels que des échographies dans des cabinets privés ou à la clinique Montréal !

Bien sûr, nous ne parlons pas là d'un choix dicté par des contraintes d'éloignement ou de choix propre des usagères du service.

Outre le manque à gagner pour notre établissement, l'image que nous en donnons à travers cette difficulté chronique de prise en charge, pour des examens somme toute très basique, est déplorable et n'a pu qu'initier un manque de confiance et aggraver la chute de la fréquentation de maternité.

Au-delà, et même si nous ne savons pas le mesurer, nous pouvons imaginer une perte globale de confiance en l'hôpital tout entier, de la part de ces mamans dont le témoignage auprès de leur entourage et de leur connaissance ne pourra que ternir une image déjà bien écornée de notre établissement.

A l'inverse de cet état de fait et à l'inverse de la direction qui a été imposé lors des travaux sur la réorganisation, les personnels ici présents veulent initier une reconquête de cette patientèle et travailler à l'augmentation de l'activité de notre maternité.

Mais C'est là un objectif qui ne pourra être atteint alors que nos effectifs de soins sont, soit diminuée, soit soumis à une charge de travail plus importante du fait de la disparition d'une partie du personnel de restauration.

Mais au-delà de cette dégradation imposée, à la maternité, tous les services du pôle voient en conséquence la baisse leur capacité de prise en charge des enfants.

Il s'agit pour ces services non seulement une perte de qualité dans leur offre de soins, mais également d'une potentielle mise en danger de la santé des enfants, puisque le

jeu de chaise musicale imposé en cascade dans tout le pôle par cette réorganisation pourra même laisser dans certaines configurations loin d'être exceptionnelles, une soignante seule pour assumer la surveillance de plusieurs enfants.

Il va sans dire que dans une telle situation, la prise en charge de ces enfants est un risque potentiel! Le risque, qu'il ne se passera pas deux événements en même temps, deux événements simultanés qu'une seule soignante, quelque soit son grade ou sa compétence serait dans l'évidente incapacité de traiter, l'ubiquité n'étant pas décrite dans les divers décrets de compétence.

La question des multiples transmissions que cette nouvelle organisation nous impose est également à prendre en compte dans le risque et dans la qualité de la prise en charge : Rien qu'en maternité, il pourra y avoir jusqu'à cinq épisodes de transmission au sein d'une même journée de travail et pour la même aide soignante.

Bien sur, Néonatalogie et pédiatrie ne sont pas épargnées par cette contrainte puisque les personnels de tous ces services, de par la polyvalence qui leur est imposée devront « tourner » : de la néonatalité en maternité, de l'HDJ en pédiatrie ou de la pédiatrie en néonatalité, ces mouvements étant intégrés à l'organisation.

La multiplicité de ces transmissions est une potentialité très importante de perte d'information. Il s'agit là d'une mise en cause en tout premier lieu de la sécurité des soins aux enfants et aux mères, dont d'ailleurs certains pédiatres ont exprimé leurs craintes, mais c'est aussi une insécurité dans l'exercice des professions de tous les agents du pôle.

On déplore, par ailleurs, que cette énième restructuration ne s'accompagne pas comme les autres de recommandations écrites et affichées de la médecine du travail.

Monsieur le Directeur, face à cette réorganisation qui nous est imposée, pour laquelle nous n'avons pu apporter notre contribution de professionnelles, sinon que dans le choix de ce qui nous est ordonné, nous tenons à mettre en garde l'autorité que vous représentez, non seulement des dangers potentiels qui malgré notre savoir faire et notre compétence risque de devenir réalité, mais également sur la dégradation de la qualité du séjour de notre patientèle qui ne peut avoir de conséquences que la baisse encore plus marquée de la fréquentation de notre établissement.

Pour terminer, nous tenons plus que jamais à réaffirmer notre volonté de participer à la réorganisation d'un pôle « mère enfant » auquel nous sommes très attachées,

avant tout orienté vers l'augmentation de son activité, de la qualité de prise en charge et d'organisation du parcours de soins sécurisé.

**Pour l'ensemble de ces raisons les représentants FO siégeant au CHSCT voteront ce jour contre la suppression des postes mise en œuvre par cette restructuration.**

**Nous demandons que ce texte soit intégré au procès-verbal de ce CHSCT.**

Nous vous remercions de votre écoute.